YERRES

*Services Techniques*
*N° Tél : 01.69.49.77.00*
*N/Réf : NDA/FV*

**DECISION N° 99 - 269**

**OBJET : Avenant n° 1 au contrat de location d'une chambre sise " Résidence de la Roseraie " 17, rue Gabriel Péri au profit de Madame Marie-Claude LAKROUM.**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 aliéna 5,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L.122-20 du Code des Communes,

VU la décision n° 99/238 du 30 septembre 1999 relative à un contrat de location d'une chambre sise " Résidence de la Roseraie " 17, rue Gabriel Péri au profit de Madame Marie-Claude LAKROUM,

VU le contrat correspondant en date du 13 octobre 1999,

CONSIDERANT que Madame Marie-Claude LAKROUM sollicite la prolongation de la durée du contrat de location jusqu'au 30 novembre 1999.

REÇU LE 17. NOV. 1999 SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

**DECIDE**

DE signer l'avenant n°1 au contrat de location du 13 octobre 1999, relatif à la prolongation de la durée du contrat de location jusqu'au 30 novembre 1999, les autres dispositions dudit contrat restant inchangées.

Fait à Yerres, le 5 novembre 1999

MAIRIE D'YERRES 91 (ESS)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

JU3